



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°IDF-044-2025-08

PUBLIÉ LE 29 AOÛT 2025

Sommaire

Agence Régionale de Santé / Direction de la Démocratie en Santé et de la Communication-Démocratie Sanitaire

IDF-2025-08-28-00003 - Arrêté n°2025/27 modifiant la liste des membres de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie d'Île-de-France (14 pages) Page 3

IDF-2025-08-28-00008 - Arrêté N°2025/28 Arrêté modificatif relatif à la Commission Spécialisée « Organisation des Soins » de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie de la région Île-de-France (10 pages) Page 18

Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France / secrétariat de direction

IDF-2025-08-23-00002 - Arrêté n°2025-165 du 23 août 2025 portant sur la demande de dérogation a l'obligation de repos dominical présentée par la société chantiers modernes construction pour son intervention sur le site de construction de la ligne CDG EXPRESS - Zone E 93270 SEVRAN (3 pages) Page 29

IDF-2025-08-23-00001 - Arrêté n°2025-166 du 23 août 2025 portant sur la demande de dérogation a l'obligation de repos dominical présentée par la société chantiers modernes construction pour son intervention sur le site de construction de la ligne CDG EXPRESS - Zone F 77290 MITRY-MORY (2 pages) Page 33

Préfecture de la Région d'Ile de France, Préfecture de Paris

-Secrétariat général aux moyens mutualisés / Service des ressources humaines

IDF-2025-08-27-00028 - Arrêté du 27 août 2025 modifiant l'arrêté préfectoral IDF-2025-08-08-00004 du 08 août 2025 modifiant l'arrêté préfectoral IDF-2023-07-28-00004 du 28 juillet 2023 portant composition de la commission locale d'action sociale de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris (4 pages) Page 36

Rectorat de l'académie de Paris /

IDF-2025-07-21-00015 - Arrêté du 21 juillet 2025 modifiant l'arrêté du 03 janvier 2023 modifié portant désignation des membres du comité social d'administration académique et des membres de la formation spécialisée du comité social d'administration académique de l'académie de Paris (2 pages) Page 41

Agence Régionale de Santé

IDF-2025-08-28-00003

Arrêté n°2025/27 modifiant la liste des membres
de la conférence régionale de la santé
et de l'autonomie d'Île-de-France

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ n°2025/27

Arrêté modifiant la liste des membres de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie d'Île-de-France

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** Le code de la santé publique et notamment les articles L.1432-1 et L1432-4, D.1432-28 à D.1432-53 ;
- VU** Le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** L'arrêté n° 2024/35 du 09 décembre 2024 modifié fixant la liste des membres de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie d'Île-de-France ;
- L'arrêté n° 2025/20 du 08 juillet 2025 modifié fixant la liste des membres de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie d'Île-de-France ;
- VU** L'arrêté DS n°104/2024 du 18 juin 2024 portant délégation à Madame Marion BOUGEARD, Directrice de la démocratie en santé et de la communication de l'Agence Régionale de Santé Île-de-France ;
- VU** Les désignations :

Au sein du collège 2 des représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux
Au titre des les associations agréées au titre de l'article L.1114-1 du code de la santé publique de Madame **Martine THULLIER (Petits frères des pauvres)** en tant que titulaire en remplacement de Madame Justyne BARRET (Petits frères des pauvres)

Au sein du collège 7 des offreurs des services de santé :

Au titre des communautés professionnelles territoriales de santé prévues à l'article L 1434-12 du Code de la santé publique du **Docteur Jonathan BRAMI, (Président CPTS 92)** en tant que titulaire en remplacement du Docteur Marie-Hélène CERTAIN, du **Docteur Marie-Hélène CERTAIN (Présidente CPTS 78)** en tant que suppléante.

ARRÊTE

- ARTICLE 1^{er} :** La composition de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie d'Île-de-France est fixée de la manière figurant en annexe du présent arrêté.

ARTICLE 2 : Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification. A l'égard des tiers, ces délais courent à compter de la date de publication de la décision au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France.

ARTICLE 3 : Le Directeur général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Saint-Denis le 28 aout 2025

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France

Denis ROBIN

Par délégation

Signé

Corentine NEPPEL
Directrice adjointe en charge de la
démocratie en santé
Direction de la démocratie en santé et
de la communication - DESCOM

ANNEXE

Composition de la Conférence régionale de la Santé et de l'Autonomie d'Île-de-France

1. Pour le collège des représentants des collectivités territoriales :

a) Pour le Conseil régional d'Île-de-France :

Titulaires	Suppléants
Madame Farida ADLANI, vice-présidente	Madame Agnès RICARD-HIBON, conseillère régionale
Monsieur Pierre DENIZIOT, conseiller régional	Madame Sandrine LAMIRE-BURTIN, conseillère régionale
Madame Christel ROYER, conseillère régionale	Madame Sylvie CARILLON, conseillère régionale

b) Pour les Conseils départementaux :

Titulaires	Suppléants
Madame la Présidente du Conseil de Paris ou son représentant titulaire : Madame Anne-Claire BOUX	Monsieur Jacques GALVANI, conseiller départemental Madame Véronique LEVIEUX, Adjointe à la Maire de Paris, en charge des Seniors et des Solidarités entre les Générations
Monsieur le Président du Conseil départemental de Seine-et-Marne ou son représentant titulaire : Madame Anne GBIORCZYK, vice-présidente déléguée de l'enfance, de la famille et de la présence médicale	Monsieur Bernard COZIC, vice-président délégué aux solidarités Madame Véronique VEAU, conseillère départementale
Monsieur le Président du Conseil départemental des Yvelines ou son représentant titulaire : Madame Marie-Hélène AUBERT, vice-présidente déléguée à l'Autonomie et à la Coopération décentralisée	Monsieur Marc HERZ, conseiller départemental
Monsieur le Président du Conseil départemental de l'Essonne ou son représentant titulaire : Madame Cendrine CHAUMONT, conseillère départementale	Madame Marie-Claire CHAMBARET, vice-présidente en charge de l'autonomie
Monsieur le Président du Conseil départemental des Hauts-de-Seine ou son représentant titulaire : Madame Alexandra FOURCADE, conseillère départementale déléguée aux Seniors, à l'Autonomie et à la Santé	Madame Rita DEMBLON-POLLET, conseillère départementale déléguée à la Famille
Monsieur le Président du Conseil départemental de Seine-Saint-Denis	Monsieur Stéphane BLANCHET, vice-président du Conseil départemental

ou son représentant titulaire : Madame Magalie THIBAUT, vice-présidente du Conseil départemental	
Monsieur le Président du Conseil départemental du Val-de-Marne ou son représentant titulaire : Madame Geneviève CARPE, conseillère départementale déléguée chargée de la santé	Madame Odile SEGURET, vice-présidente en charge de l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, vice-président en charge du patrimoine environnemental, de la biodiversité, de l'agriculture urbaine et du bien-être animal
Madame la Présidente du Conseil départemental du Val-d'Oise ou son représentant titulaire : Madame Laetitia BOISSEAU	Madame Anne FROMENTEIL, Conseillère départementale en charge de la Santé Monsieur Gérard LAMBERT-MOTTE, Vice-président du Conseil départemental délégué à la Vie Sociale, à l'Insertion, au Logement Social et à la Santé.

c) Pour les représentants des groupements de communes :

Titulaires	Suppléants
En attente de désignation	En attente de désignation

d) Pour les représentants des communes :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Claude ROCHER, adjoint au maire de Boulogne-Billancourt (92)	En attente de désignation
Monsieur Thomas CHAZAL, maire de Vigneux-sur-Seine (91)	Monsieur Ludovic TORO, maire de Coubron (93)
Madame Corinne BEBIN, adjointe au maire de Versailles (78)	Monsieur Joël GALLIMIDI, adjoint au maire de Montmorency (95)

2. Pour le collège des représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux

a) Pour les associations agréées au titre de l'article L.1114-1 du code de la santé publique :

Titulaires	Suppléants
Madame Martine THUILLIER - Petits frères des pauvres	Monsieur Ouramdane GAYA - Association de conseil et d'insertion
Monsieur Alain LAFORET - Fédération Nationale des associations de retraités (FNAR)	Madame Françoise PIQUE LE CUN - UFC QUE CHOISIR Madame Diane PAOLO - URAF IDF
Madame Françoise FORET - Association des familles de traumatisés crâniens et des cérébro-lésés	Madame Michèle DE PREAUDET - Association des familles de traumatisés crâniens et des cérébro-lésés Madame Affoué Diane GOLI - APF France Handicap

Madame Dominique LAMARCHE - Association française des Hémophiles	Monsieur Thomas SANNIE - Association française des Hémophiles Madame Christine NOEL - Association française de l'Atrésie de l'œsophage
Madame Françoise PERROT – France Alzheimer Paris	Madame Dominique MATINTIKA - Association pour le droit de mourir dans la dignité
Madame Catherine BROUTIN PIOLOT - UNAFAM	Monsieur Michel BEVE - UNAFAM Monsieur Jean-Louis RADET - ARGOS 2001
Monsieur Sidi Mohammed GHADI - Association des Familles Victimes du Saturnisme	Madame Odile BASSE - France Rein Paris Monsieur Jean-Pierre BESNARD - VMEH-Visite des malades dans les établissements hospitaliers
Monsieur Jean WILS - ALMA Paris	Madame Karine SCHWAIGHOFER - Comité de la ligue contre le cancer 93 Madame Christiane CHEVILLARD - Comité de la ligue contre le cancer 78

b) Pour les associations de retraités et de personnes âgées :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Louis-Pascal KNEPPERT CDCA 75	En attente de désignation
Monsieur Henri LESCAT, CDCA 77	Madame Béatrice CASANOVA, CDCA 78 Madame Myriam HEILBRONN, CDCA 91
Madame Monique ZANATTA CDCA 92	Monsieur François CHARLES, CDCA 92 Madame Christine MANUEL, CDCA 94
Monsieur Gérard PERRIER, CDCA 93	Monsieur Philippe PINGLIN, CDCA 93 Monsieur Alain GAVILLET CDCA 95

c) Pour les associations de personnes handicapées :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Daniel CHAZARAIN, CDCA 78	Monsieur Patrick FIZET, CDCA 93 Madame Ahlam MARQUE, CDCA 92
Monsieur Sébastien LEGOFF, CDCA 91	En attente de désignation
Monsieur Jean-Michel SECONDY, CDCA 75	Madame Françoise FALLOUS, CDCA 94
En attente de désignation	Monsieur Damien GUER, CDCA 77

3. Pour le collège des représentants des conseils territoriaux de santé :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Bernard JABIN CTS 75	Madame Romy LASSERRE CTS 75
Madame Anne GBIORCZYK CTS77	Madame Sophie BAUER CTS 77
Monsieur Jean-Pierre AQUINO CTS 78	Monsieur Michel BUISSET CTS 78
Monsieur Jean-Louis DI TOMMASO CTS 91	Monsieur Vincent CLUZAUD CTS 91
Monsieur Francis BRUNELLE CTS 92	Monsieur Michel GIRARD CTS 92
Madame Katy BONTINCK CTS93	En attente de désignation
Monsieur Yves TALHOUARN CTS 94	Monsieur Pascal CACOT CTS 94
Madame Keltoum ROCHDI CTS 95	En attente de désignation

4. Pour le collège des partenaires sociaux :

a) Pour les organisations syndicales de salariés représentatives :

Titulaires	Suppléants
Union Régionale Ile-de-France CFE-CGC : Monsieur José ALVAREZ	Madame Marie Laurence BONMARCHAND Madame Bettina KEMPF
Union Régionale Ile-de-France CGT : Madame Yasmina SELLOU	Monsieur Christian GUY-COICHARD Madame Corine PEREUR
Union Régionale des syndicats CFDT d'Ile-de-France : Madame Isabelle CAYLA	Monsieur Philippe PATRY Madame Gwenaëlle YVINEC
CGT-FORCE OUVRIERE : Monsieur Michel LAURENT	En attente de désignation
Union Régionale CFTC Ile-de-France : Madame Corinne LAMARCQ	Monsieur David FILLON Monsieur Jean-Marc CICUTO

b) Pour les organisations professionnelles d'employeurs représentatives :

Titulaires	Suppléants
U2P (Union des entreprises de proximité) Monsieur Stéphane LEVEQUE	Madame Colette AUBRY Monsieur Mouhssine BERRADA
MEDEF- Île-de-France : Madame Nolwenn MARE	Monsieur Olivier CHALMEAU Madame Nathalie ROUANET
CPME Île-de-France : Madame Martine GUIBERT	Madame Hélène REQUI Madame Evelyne GUFFENS

- c) Pour les organisations syndicales représentatives des artisans, des commerçants et des professions libérales :

Titulaires	Suppléants
En attente de désignation	En attente de désignation

- d) Pour les organisations syndicales représentatives des exploitants agricoles :

Titulaires	Suppléants
En attente de désignation	En attente de désignation

5. Pour le collège des acteurs de la cohésion et de la protection sociale :

- a) Pour les associations œuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité :

Titulaires	Suppléants
Madame Gwenaëlle MORVAN - Emmaüs Solidarité	Madame Bérangère GRISONI - Collectif « Les morts de la rue » Madame Maritsa ANASTASIOU, Association CARITAS
Monsieur Pascal BOUCART - URIOPSS IDF	Monsieur Simon BURRUNI – URIOPSS IDF Madame Judith OLLE – URIOPSS IDF

- b) Pour l'assurance vieillesse et la branche Accidents du travail-Maladies professionnelles :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Noel MOURE, Sous-Directeur du pilotage (CRAMIF)	En attente de désignation
Madame Tamou SOUARY, Présidente de la Commission Retraite et Action Sociale Ile-de-France (CNAVTS)	Madame Elsa PARLANGE, Directrice de l'action sociale IDF (CNAVTS)

- c) Pour les caisses d'allocations familiales :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Moulay TAHIRI, Vice-président de la CAF (94)	Madame Dolorès DAMBRIN, Administratrice de la CAF (75) Madame Marinette SOLER-KERRIEN, Présidente de la CAF (93)

- d) Pour la Mutualité Française :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Aldino IZZI, Mutualité Française	Monsieur Philippe HEDIN, Président de l'Union des Mutuelles-Co-gérées-social Madame Carole DECHAMPS, Mutualité Française

e) Pour l'Assurance Maladie :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Albert LAUTMAN (DCGDR - CPAM de Paris)	Monsieur Nicolas INGRAIN (DCGDR, CPAM de Paris) Monsieur Hugo CROMBEZ (CPAM de Paris)

f) Pour les établissements ou services qui assurent l'accueil et l'accompagnement de personnes confrontées à des difficultés spécifiques mentionnés à l'article L 312-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Florian GUYOT - Association AURORE	Monsieur Fabrice DU CHATELET – Fédération Santé Habitat (FSH)

6. Pour le collège des acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé :

a) Pour les services de santé scolaire et universitaire :

Titulaires	Suppléants
Pour l'enseignement scolaire : Docteur Véronique MASSIN (Académie de Paris)	En attente de désignation
Pour l'enseignement supérieur : Docteur Hervé JAMI, Responsable du SSU (Université Paris-Est Créteil)	En attente de désignation

b) Pour les services de santé au travail :

Titulaires	Suppléants
Madame Sandrine AMAURY, Directrice générale du service de santé au travail SIMT (77)	Docteur Vinh NGO, Directeur du service de santé au travail centre inter-entreprises et artisanal de santé au travail (CIAMT) (75) Docteur Karine DURAND, Médecin coordinateur du SST HORIZON SANTE TRAVAIL (92)
Docteur Karine FERRAND, Médecin du travail du service de santé au travail AMETIF (95)	Monsieur Olivier VAN HAUWAERT, Directeur du service de santé au travail ACMS 92 Docteur Michel KLERLEIN, Médecin coordonnateur du SST d'AIR FRANCE (95)

c) Pour les services départementaux de protection et de promotion de la santé maternelle et infantile :

Titulaires	Suppléants
En attente de désignation	Madame Valerie LEDOUR, PMI (75) Madame Julia PERRET, PMI (75)
En attente de désignation	Docteur Claudette BUISSON, PMI (91)

- d) Pour les organismes œuvrant dans le champ de la promotion de la santé, la prévention et l'éducation pour la santé :

Titulaires	Suppléants
Madame Isabelle GREMY, Personnalité qualifiée - Haut Conseil de Santé Publique	Docteur Philippe CARETTE - Institut RENAUDOT Monsieur Jean NORMAND - Association Addictions
En attente de désignation	Madame Leslie MESNAY - CLS Les Mureaux 78

- e) Pour les organismes œuvrant dans les domaines de l'observation de la santé, de l'enseignement supérieur et de la recherche :

Titulaires	Suppléants
Madame Nathalie BELTZER (ORS IDF)	Madame Lydie GIBEY (CREAI Ile-de-France)

- f) Pour les associations de protection de l'environnement agréées au titre de l'article L.141-1 du code de l'environnement :

Titulaires	Suppléants
Madame Agnès BAUCHE France Nature Environnement (FNE)	Madame Marion PEPIN - France Nature Environnement (FNE) Monsieur Jean-Pierre PARISOT - France Nature Environnement (FNE)

7. Pour le collège des offreurs des services de santé

- a) Pour les Etablissements publics de santé :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Éric CLAPIER, Délégué régional adjoint FHF IDF	Madame Alice JAFFRE, Directrice adjointe, Centre Hospitalier de Rambouillet (FHF IDF) Madame Yolande Di NATALE, Directrice générale du GHT Grand-Paris Nord-Est (FHF IDF)
Madame Isabelle PERSEC, Déléguée régionale FHF IDF	Monsieur Vincent MICHALOUX - Direction de la stratégie et de la transformation (APHP) Madame Vanessa VILLAFRANCA - Direction de la stratégie et de la transformation (APHP)

- Au titre des présidences de commissions médicales d'établissement de centres hospitaliers et de centres hospitaliers universitaires :

Titulaires	Suppléants
Professeur Loïc de PONTUAL - Chef de service de pédiatrie, hôpital Jean-Verdier (AP HP)	Docteur François SALACHAS - Coordonnateur du centre de référence maladies rares, Département de neurologie, La Pitié Salpêtrière (AP HP)
Docteur Edouard DEVAUD, Président de la CME du GHT Novo (95)	Docteur Omar BELKHODJA, PCME Grand Hôpital de l'Est Francilien Docteur Serge LOKO, Président de la CME du CH de MEULAN LES Mureaux (78)

- Au titre des présidences de commissions médicales d'établissement de centres hospitaliers en psychiatrie :

Titulaires	Suppléants
En attente de désignation	Docteur Ouardia OTMANI, GH Paul GUIRAUD

- b) Pour les établissements privés de santé à but lucratif :

Titulaires	Suppléants
Madame Helena KISLER-ELKOUBY, Déléguée générale (FHP IDF)	Monsieur Patrick SERRIERE, Président de la Fédération Hospitalière Privée Ile-de-France (FHP) Madame Dominique BOULANGE, Vice-Présidente de la Fédération Hospitalière Privée Ile-de-France (FHP)

- Au titre des présidents de conférence médicale d'établissement :

Titulaires	Suppléants
Docteur Marc ZARKA, Clinique de L'Essonne (91)	Docteur Jérôme HORVILLEUR, Institut Cardiovasculaire Paris Sud Docteur Marine COROIR, Clinique Maussins-Nollet

- c) Pour les établissements privés de santé à but non lucratif :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Renaud COUPRY, Directeur général Association la Châtaigneraie - CRF MENU COURT (95), Délégué régional de la FEHAP IDF	Madame Julie CHASTRES, Directrice générale Hôpital Sainte Camille (FEHAP) (94) Monsieur Guillaume CHESNEL, Directeur général adjoint du Groupe Hospitalier Diaconesses Croix Saint Simon (FEHAP IDF)

- Au titre des présidents de conférence médicale d'établissement :

Titulaires	Suppléants
Docteur Gérald CHOUKROUN, Pneumologue et réanimateur médical, Président de CME de l'hôpital Forcilles et Chef de service de l'USIR et du SRPR	Docteur Marc ZINS, Président de la CME du Groupe Hospitalier Saint Joseph (FEHAP IDF) Docteur Marc BEAUSSIER : Président de la CME de l'Institut Mutualiste Montsouris (FEHAP IDF)

- Au titre des directeurs des établissements de lutte contre le cancer :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Sylvain DUCROZ, directeur général adjoint - Institut GUSTAVE ROUSSY	Madame Anne-Claire DE REBOUL, Ensemble Hospitalier de l'institut CURIE

d) Pour les établissements assurant des activités de soins à domicile :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Ghislain PROMONET, Fédération Nationale des établissements hospitaliers à domicile (FNEHAD)	Monsieur Florent BOUSQUIE, Directeur HAD AP-HP Madame Isabelle BOUVIER, Fondation Croix Saint-Simon

e) Pour les personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes handicapées :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Romain DELMAS, Association CARITAS - Union Régionale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (URIOPSS IDF)	Monsieur Eric d'ALENÇON, Fondation Partage et Vie - Union Régionale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (URIOPSS IDF) Monsieur Sébastien PAUTASSO-CHADOUTAUD, Union Régionale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (URIOPSS IDF)
En attente de désignation	En attente de désignation
Madame Céline LAMOUR, Directrice générale de l'UNAPEI (NEXEM)	Monsieur Jean-François GEY, Directeur général PEP de l'Essonne (NEXEM)
En attente de désignation	Madame Catherine HARPEY, Union Régionale des associations de parents et amis de personnes handicapées mentales (URAPEI) Madame Amaëlle PENON, Directrice générale adjointe au Handicap Groupe SOS Solidarités

f) Pour les personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes âgées :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Eddy CHENAF, Directeur EHPAD Solemnes (SYNERPA)	Madame Romy LASSERRE SAINT-MAURICE, Directrice EPHAD Péan (SYNERPA) Monsieur Marc LAVAUD, vice-président de l'association ACEP - Gestionnaire de l'EPHAD le Patio (FNAQPA)
Monsieur Emmanuel SYS, Directeur du GCSMS Les EHPAD Publics du Val de Marne (FHF)	Madame Claire DAVY, Direction de la stratégie et de la Transformation AP-HP Madame Audrey VATAN, directrice adjointe Direction Commune Fondation Aulagnier et Ehpads Les Marronniers (FHF)
Monsieur Louis MATIAS, Directeur de la Maison Ferrari (FEHAP IDF)	Madame Marie DERROY chargée de mission (FEHAP IDF) Madame Sophie VILLEDIEU, Fondation Léopold Bellan (FEHAP IDF)
Madame Claire PARDOEN, Union Régionale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (URIOPSS IDF)	Madame Charlotte LEBRUN Union Régionale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (URIOPSS IDF) Madame Brigitte VIGROUX, (URIOPSS IDF)

- g) Pour les personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes en difficultés sociales :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Eric LEMERCIER, Directeur d'établissements (Groupe SOS)	Madame Catherine DELORME, Déléguée régionale IDF de la Fédération Addictions (FA) et Directrice du Trait d'Union - Oppelia (92) Monsieur Denis JOUTEAU, Délégué Régional Fédération Addictions

- h) Pour les centres de santé, maisons de santé et pôles de santé :

Titulaires	Suppléants
Docteur Fabrice GIRAUX, fédération nationale des centres de santé (FNCS)	En attente de désignation

- i) Pour les communautés professionnelles territoriales de santé prévues à l'article L 1434-12 du Code de la santé publique :

Titulaires	Suppléants
Docteur Jonathan BRAMI, Président CPTS 92	Docteur Marie-Hélène CERTAIN, Présidente CPTS 78 Docteur Marie-Laure SALVIATO, Présidente CPTS 91

- j)
k) Pour les associations de permanence de soins :

Titulaires	Suppléants
Docteur Nathalie LEROY, Secrétaire générale URPS médecins libéraux IDF	Docteur Abraham SABBAB (CROM IDF) Docteur Laurent DE BASTARD, CROM IDF

- l) Pour les services d'aide médicale urgente :

Titulaires	Suppléants
Professeur Pierre CARLI, Samu - Urgences de France (SUdF)	Docteur Charlotte CHOLLET (SUdF) Docteur Olivier RICHARD (SUdF)

- m) Pour les transports sanitaires :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Serge BEAUJEAN, Secrétaire général de la Fédération Nationale des Artisans Ambulanciers (FNAA)	Monsieur Robert Romain BIANAY, PDG Groupe EMERGENCE, Fédération nationale des ambulanciers privés (FNAP)

- n) Pour les représentants des services départementaux d'incendie et de secours ou de la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris :

Titulaires	Suppléants
Docteur Patrick HERTGEN, Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris	Monsieur Nicolas CHOSSAT, SDIS 91

o) Pour les organisations syndicales représentatives de médecins des établissements publics de santé :

Titulaires	Suppléants
Docteur Stéphane DAVID, SNAM-PH	Docteur Michel TRIANTAFYLLOU, INPH Docteur Catherine BOITEUX, CMH

p) Pour les unions régionales des professionnels de santé libéraux :

Titulaires	Suppléants
Docteur Bertrand DE ROCHAMBEAU, Vice-président URPS IDF- Médecins libéraux	Docteur Henri GUERINI, URPS IDF - Médecins libéraux Docteur Patrick SIMON, trésorier URPS IDF - Médecins libéraux
Docteur Mardoche SEBBAG, URPS IDF - Médecins libéraux	Docteur Arnaud SAADA, URPS IDF - Médecins libéraux Docteur Bernard ELGHOZI, trésorier adjoint URPS IDF - Médecins libéraux
Docteur Fabienne ROBICHON, Présidente URPS - Chirugiens-dentistes libéraux IDF	Monsieur Jean-Claude AZOULAY, URPS Biologistes IDF Docteur Nicolas GOOSSENS, URPS - Chirugiens-dentistes libéraux IDF
Docteur Delphine CHADOUTAUD, Présidente de URPS - Pharmaciens IDF	Madame Camille COURCIER, URPS Sages- femmes IDF - AUIF Madame Bernadette HERAULT, URPS Infirmiers IDF - AUIF
Madame Fatima SAID DAUVERGNE, URPS infirmiers IDF AUIF Monsieur Yvan TOURJANSKY, URPS Masseurs kinésithérapeutes IDF - AUIF	Monsieur Bertrand AUPICON, URPS Podologues IDF-AUIF Madame Véronique DISSAT, URPS Orthoptistes- AUIF Madame Anne-Sophie HADELER, Présidente URPS Orthophonistes IDF AUIF Docteur Eric DOURIEZ, URPS Pharmaciens AUIF

q) Pour le conseil régional de l'ordre des médecins :

Titulaires	Suppléants
Docteur Jean-Luc THOMAS (Président du CROM IDF)	Docteur Eric GIBERT (CROM)

r) Pour les internes en médecine :

Titulaires	Suppléants
Marine LOTY (Présidente SIHP)	Maïssa BOUKERROU (présidente du SRP-IMG)

s) Pour le Ministère de la Défense :

Titulaires	Suppléants
Madame Marion AUBOIN, Médecin-chef HIA Bégin	Monsieur Gilles KERANGUEVEN

- t) Pour les dispositifs d'appui à la coordination (DAC) prévus à l'article L 6327-1 et suivants du code de la santé publique :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Adrien BEAUMEL, Directeur DAC 77 Nord Madame Pauline LOUIS, DAC 94	Monsieur Eddy HABIB, Directeur Facs IDF Madame Christine CHANDEMERLE, Directrice DAC 92 Nord Madame Stéphanie WILLEMS, Directrice réseau de néphrologie d'Ile-de-France (DSR) Madame Catherine MOUZAWAK, Réseau SEP IDF(DSR)

8. Pour le collège des personnalités qualifiées :

Titulaires
Madame Olivia GROSS, titulaire de la Chaire de recherche sur l'engagement des patients, Laboratoire Educations et Promotion de la Santé, UR3412, Université Sorbonne Paris Nord Monsieur Jean-Pierre BURNIER, administrateur de l'Institut GUSTAVE ROUSSY

9. Pour le collège des membres avec voix consultative :

- le préfet de région ou son représentant
- le président du conseil économique social et environnemental régional ou son représentant
- les chefs de services de l'Etat en région ou leurs représentants
- le directeur général de l'agence régionale de santé ou son représentant
- un membre des conseils des organismes locaux d'assurance maladie relevant du régime général
- un administrateur d'un organisme local d'assurance maladie relevant de la mutualité sociale agricole

Agence Régionale de Santé

IDF-2025-08-28-00008

Arrêté N°2025/28

Arrêté modificatif relatif à la Commission
Spécialisée « Organisation des Soins » de la
Conférence Régionale de la Santé et de
l'Autonomie de la région Île-de-France

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N°2025/28

Arrêté modificatif relatif à la Commission Spécialisée « Organisation des Soins » de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie de la région Île-de-France

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** La loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** Le code de la santé publique et notamment les articles L. 1432-1 et L.1432-4, D.1432-28 à D.1432-53 ;
- VU** Le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 modifié relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;
- VU** Le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** L'arrêté n° 27/2021 du 01 octobre 2021 fixant la liste des membres de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie d'Île-de-France ;
- VU** L'arrêté n° 2024/35 du 09 décembre 2024 modifié fixant la liste des membres de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie d'Île-de-France ;
- VU** L'arrêté n° 2025/20 du 8 juillet 2025 modifiant la liste des membres de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie d'Île-de-France ;
- VU** L'arrêté n° 2025/27 du 28 août 2025 modifiant la liste des membres de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie d'Île-de-France ;
- VU** L'arrêté n° 2024/43 modifié du 27 novembre 2024 relatif à la Commission Spécialisée de l'Organisation des soins de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie d'Île-de-France ;
- VU** L'arrêté n° 2025/21 modifié du 8 juillet 2025 relatif à la Commission Spécialisée de l'Organisation des soins de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie d'Île-de-France ;
- VU** L'arrêté DS n°104/2024 du 18 juin 2024 portant délégation à Madame Marion BOUGEARD, Directrice de la démocratie en santé et de la communication de l'Agence Régionale de Santé Île-de-France ;

VU Les désignations :

Au sein du collège 22 :

- Au titre des représentants des communautés professionnelles territoriales de santé du Docteur Jonathan BRAMI **Président CPTS 92))** en tant que titulaire, en remplacement du Docteur Marie-Hélène CERTAIN et du **Docteur Marie-Hélène CERTAIN (Présidente CPTS 78)** en tant que suppléante.
-

ARRÊTÉ

ARTICLE 1^{er} : La composition de la commission spécialisée « organisation des soins » de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie d'Île-de-France est fixée de la manière figurant en annexe.

ARTICLE 2 : Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa notification. A l'égard des tiers, ces délais courent à compter de la date de publication de la décision au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France.

ARTICLE 3 : Le Directeur général est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Saint-Denis, le 28 aout 2025

Le Directeur général
de l'Agence régionale
de santé Île-de-France

Denis ROBIN

Par délégation

Signé

Corentine NEPPEL
Directrice adjointe en charge de la
démocratie en santé
Direction de la démocratie en santé et de
la communication - DESCOM

ANNEXE

Composition de la Commission Spécialisée « Organisation des Soins » Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie de la région Île-de-France

1) Un représentant du Conseil Régional :

Titulaire	Suppléant
Madame Farida ADLANI, Vice-présidente	Madame Agnès RICARD-HIBON, Conseillère régionale

2) Un représentant des Conseils Départementaux :

Titulaire	Suppléant
Monsieur le Président du Conseil Départemental du Val-de-Marne ou son représentant titulaire : Madame Geneviève CARPE, conseillère départementale déléguée chargée de la santé	Madame Odile SEGURET, Vice-présidente en charge de l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, Vice-président en charge du patrimoine environnemental, de la biodiversité, de l'agriculture urbaine et du bien-être animal

3) Un représentant des groupements de communes :

Titulaire	Suppléant
En attente de désignation	En attente de désignation

4) Un représentant des communes :

Titulaire	Suppléant
Monsieur Thomas CHAZAL, Maire de Vigneux-sur-Seine (91)	Monsieur Ludovic TORO, Maire de Coubron (93)

5) Deux représentants des associations agréées au titre de l'article L.1114-1 :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Alain LAFORET - Fédération Nationale des associations de retraités (FNAR)	Madame Françoise PIQUE LE CUN - UFC QUE CHOISIR Madame Diane PAOLO - URAF IDF
Monsieur Sidi-Mohammed GHADI, Association des Familles Victimes du Saturnisme	Madame Odile BASSE - France Rein Paris Monsieur Jean-Pierre BESNARD - VMEH-Visite des malades dans les établissements hospitaliers

6) Un représentant des associations de retraités et personnes âgées :

Titulaire	Suppléant
Monsieur Gérard PERRIER, CDCA 93	Monsieur Philippe PINGLIN, CDCA 93 Monsieur Alain GAVILLET, CDCA 95

7) Un représentant des associations de personnes handicapées :

Titulaire	Suppléant
En attente de désignation	En attente de désignation

8) Un représentant des conseils territoriaux de santé :

Titulaire	Suppléant
Monsieur Francis BRUNELLE (CTS 92)	Monsieur Michel GIRARD (CTS 92)

9) Trois représentants des organisations syndicales de salariés :

Titulaire	Suppléant
Madame Corinne LAMARCQ (Union régionale des syndicats CFTC d'Île-de-France)	Monsieur David FILLON Monsieur Jean-Marc CICUTO
Madame Isabelle CAYLA (Union Régionale des syndicats CFDT d'Île-de-France)	Monsieur Philippe PATRY Madame Gwenaëlle YVINEC
Monsieur José ALVAREZ (Union Régionale Île-de-France CFE-CGC)	Madame Marie Laurence BONMARCHAND Madame Bettina KEMPF

10) Un représentant des organisations syndicales d'employeurs :

Titulaire	Suppléants
Madame Nolwenn MARE (MEDEF- Île-de-France)	Monsieur Olivier CHALMEAU (MEDEF- Île-de-France)

11) Un représentant des organisations syndicales des artisans, des commerçants et des professions libérales :

Titulaire	Suppléant
En attente de désignation	En attente de désignation

12) Un représentant des organisations syndicales représentatives des exploitants agricoles :

Titulaire	Suppléant
En attente de désignation	En attente de désignation

13) Un représentant de la Mutualité Française :

Titulaire	Suppléant
Monsieur Aldino IZZI	Monsieur Philippe HEDIN, Président de l'Union des Mutuelles co-gérées-social Madame Carole DECHAMPS, Mutualité Française

14) Le directeur d'organisme, représentant, au niveau régional, chaque régime d'assurance maladie dont la caisse nationale est membre de l'Union nationale des caisses d'assurance maladie ou son représentant :

Titulaire	Suppléants
Monsieur Albert LAUTMAN (Directeur, DCGDR, CPAM de Paris)	Monsieur Nicolas INGRAIN (sous-directeur, DCGDR, CPAM de Paris) Monsieur Hugo CROMBEZ (Chef de projet – CPAM de Paris)

15) Un représentant des organismes œuvrant dans le champ de la promotion de la santé, la prévention ou l'éducation pour la santé :

Titulaire	Suppléant
En attente de désignation	Madame Leslie MESNAY - CLS Les Mureaux 78

16) Au titre des organismes œuvrant dans le domaine de l'observation de la santé :

Titulaire	Suppléant
Madame Nathalie BELTZER (ORS IDF)	Madame Lydie GIBEY (CREAHI Île-de-France)

17) Cinq représentants des établissements publics de santé, dont trois présidents de commissions médicales d'établissement de centres hospitaliers, de centres hospitaliers universitaires et de centres hospitaliers en psychiatrie :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Éric CLAPIER, Délégué régional adjoint FHF IDF	Madame Alice JAFFRE, Directrice adjointe, Centre Hospitalier de Rambouillet (FHF IDF) Madame Yolande Di NATALE, Directrice générale du GHT Grand-Paris Nord-Est (FHF IDF)
Madame Isabelle PERSEC, Déléguée régionale FHF IDF	Monsieur Vincent MICHALOUX - Direction de la stratégie et de la transformation (APHP) Madame Vanessa VILLAFRANCA - Direction de la stratégie et de la transformation (APHP)

➤ Au titre des présidences de commissions médicales d'établissement de centres hospitaliers et de centres hospitaliers universitaires :

Titulaires	Suppléants
Professeur Loïc de PONTUAL - Chef de service de pédiatrie, hôpital Jean-Verdier (AP HP)	Docteur François SALACHAS - Coordonnateur du centre de référence maladies rares, Département de neurologie, La Pitié Salpêtrière (AP HP)
Docteur Edouard DEVAUD, Président de la CME du GHT Novo (95)	Docteur Omar BELKHODJA, PCME Grand Hôpital de l'Est Francilien Docteur Serge LOKO, Président de la CME du CH de MEULAN LES Mureaux (78)

➤ Au titre des présidences de commissions médicales d'établissement de centres hospitaliers en psychiatrie :

Titulaires	Suppléants
En attente de désignation	Docteur Ouardia OTMANI, GH Paul GUIRAUD

18) Deux représentants des établissements privés de santé à but lucratif, dont un président de conférence médicale d'établissement :

Titulaires	Suppléants
Madame Helena KISLER-ELKOUBY, Déléguée générale (FHP IDF)	Monsieur Patrick SERRIERE, Président de la Fédération Hospitalière Privée (FHP IDF) Madame Dominique BOULANGE, Présidente du centre médico - chirurgical Ambroise Paré, Pierre CHEREST et HARTMANN (92) (FHP IDF)
Docteur Marc ZARKA, Hôpital privé d'Evry -Clinique de l'Essonne (91)	Docteur Marine COROIR, Présidente CME Clinique Maussins-Nollet (75)

19) Deux représentants d'établissement privés de santé à but non lucratif, dont un président de CME :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Renaud COUPRY - Directeur général Association la Châtaigneraie - CRF MENUCCOURT (95), Délégué régional de la FEHAP IDF	Madame Julie CHASTRES, Directrice générale Hôpital Sainte Camille (FEHAP) (94) Monsieur Guillaume CHESNEL, Directeur général adjoint du Groupe Hospitalier Diaconesses Croix Saint Simon (FEHAP IDF)
Docteur Gérald CHOUKROUN, Pneumologue et réanimateur médical, Président de CME de l'hôpital Forcilles (77)	Docteur Marc ZINS, Président de la CME du Groupe Hospitalier Saint Joseph (FEHAP IDF) Docteur Marc BEAUSSIER, Président de la CME de l'Institut Mutualiste Montsouris (FEHAP IDF)

20) Un représentant des établissements exerçant des activités d'hospitalisation à domicile :

Titulaire	Suppléant
Monsieur Ghislain PROMONET, Fédération Nationale des établissements hospitaliers à domicile (FNEHAD)	Monsieur Florent BOUSQUIE, Directeur de l'HAD de l'AP-HP Madame Isabelle BOUVIER, Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon

21) Un représentant des centres de santé et des maisons de santé :

Titulaire	Suppléant
Docteur Fabrice GIRAUX, Fédération Nationale des centres de santé (FNCS)	En attente de désignation

22) Un représentant des communautés professionnelles territoriales de santé :

Titulaire	Suppléants
Docteur Jonathan BRAMI, Président CPTS 92	Docteur Marie-Hélène CERTAIN, Présidente CPTS 78 Docteur Marie-Laure SALVIATO, Présidente CPTS 91

23) Un représentant des dispositifs d'appui à la coordination aux articles L. 6327-2 et L. 6327-3 :

Titulaires	Suppléants
Madame Pauline LOUIS, Directrice du DAC 94	Madame Stéphanie WILLEMS, Directrice réseau de néphrologie Île-de-France (DSR) Madame Catherine MOUZAWAK, Réseau SEP IDF(DSR)

24) Un représentant des associations de permanences des soins intervenant dans le dispositif de permanence des soins :

Titulaire	Suppléant
Docteur Nathalie LEROY, Secrétaire générale URPS médecins libéraux IDF	Docteur Abraham SABBAH (CROM IDF) Docteur Laurent DE BASTARD, CROM IDF

25) Un représentant des services d'aide médicale urgente :

Titulaire	Suppléants
Professeur Pierre CARLI, Samu - Urgences de France (SUdF)	Docteur Charlotte CHOLLET (SUdF) Docteur Olivier RICHARD (SUdF)

26) Un représentant des transports sanitaires :

Titulaire	Suppléant
Monsieur Serge BEAUJEAN, Secrétaire général de la Fédération Nationale des Artisans Ambulanciers (FNAA)	Monsieur Robert Romain BIANAY, PDG Groupe EMERGENCE, Fédération nationale des ambulanciers privés (FNAP)

27) Un représentant de services départementaux d'incendie et de secours ou, pour la région Ile-de-France, un représentant de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris désigné par le préfet de police :

Titulaire	Suppléant
Docteur Patrick HERTGEN, Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris	Monsieur Nicolas CHOSSAT, SDIS 91

28) Un représentant des organisations syndicales représentatives des médecins des établissements publics de santé :

Titulaire	Suppléant
Docteur Stéphane DAVID, SNAM-PH	Docteur Michel TRIANTAFYLLOU, INPH Docteur Catherine BOITEUX, CMH

29) Quatre membres des unions régionales des professionnels de santé (URPS) :

Titulaires	Suppléants
Docteur Bertrand DE ROCHAMBEAU, Vice-président URPS IDF- Médecins libéraux	Docteur Henri GUERINI, URPS IDF - Médecins libéraux Docteur Patrick SIMON, trésorier URPS IDF - Médecins libéraux
Docteur Mardoche SEBBAG, URPS IDF - Médecins libéraux	Docteur Arnaud SAADA, URPS IDF - Médecins libéraux Docteur Bernard ELGHOZI, Trésorier adjoint URPS IDF - Médecins libéraux
Docteur Delphine CHADOUTAUD, Présidente de URPS - Pharmaciens IDF	Madame Camille COURCIER, URPS Sages-femmes IDF – AUIF Madame Bernadette HERAULT, URPS Infirmiers IDF – AUIF
Madame Fatima SAID DAUVERGNE, URPS infirmiers IDF AUIF	Monsieur Bertrand AUPICON, URPS Podologues IDF – AUIF Madame Véronique DISSAT, URPS Orthoptistes – AUIF

30) Un représentant de l'ordre régional des médecins :

Titulaire	Suppléants
Docteur Jean-Luc THOMAS (Président CROM IDF)	Docteur Eric GIBERT (CROM IDF)

31) Un représentant du syndicat des internes en médecine générale :

Titulaire	Suppléant
Marine LOTY (Présidente SIHP)	Maïssa BOUKERROU (Présidente SRP-IMG)

32) Un représentant du ministère de la Défense :

Titulaire	Suppléant
Madame Marion AUBOIN, Médecin-chef HIA Bégin	Monsieur Gilles KERANGUEVEN

33) deux membres issus de la commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux :

Titulaires	Suppléants
Madame Claire PARDOEN, Union Régionale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (URIOPSS IDF)	Madame Charlotte LEBRUN, Union Régionale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (URIOPSS IDF) Madame Brigitte VIGROUX, Union Régionale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (URIOPSS IDF)
Monsieur Louis MATIAS, Directeur de la Maison Ferrari (FEHAP IDF)	Madame Sophie VILLEDIEU, Fondation Léopold BELLAN (FEHAP IDF) Madame Marie DEROY (FEHAP IDF)

Direction régionale et interdépartementale de
l'économie, de l'emploi, du travail et des
solidarités d'Île-de-France

IDF-2025-08-23-00002

Arrêté n°2025-165 du 23 août 2025
portant sur la demande de dérogation à
l'obligation de repos dominical
présentée par la société chantiers modernes
construction,
pour son intervention sur le site de construction
de la ligne CDG EXPRESS - Zone E
93270 SEVRAN

Arrêté n°2025-165 du 23 août 2025

PORTANT SUR LA DEMANDE DE DEROGATION A L'OBLIGATION DE REPOS DOMINICAL PRESENTEE PAR LA SOCIETE CHANTIERS MODERNES CONSTRUCTION, POUR SON INTERVENTION SUR LE SITE DE CONSTRUCTION DE LA LIGNE CDG EXPRESS - Zone E 93270 SEVRAN

LA PREFETE DE LA SEINE-SAINT-DENIS

VU le Code du travail et notamment les articles L. 3132-20, L. 3132-25-3 et R. 3132-16 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2024-4171 du 25 novembre 2024 portant délégation de signature de la Préfète de la Seine-Saint-Denis par intérim au Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France et la décision n° 2024-183 du 27 novembre 2024 portant subdélégation de signature du Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France en matière de repos dominical ;

VU la demande complète de dérogation à la règle du repos dominical formulée le 8 juillet 2025 par Monsieur Jean-Pascal DUSART, Directeur des Ressources Humaines de la société CHANTIERS MODERNES CONSTRUCTION, sise ZAC du Petit Leroy, 3 rue Ernest Flammarion – 94550 CHEVILLY-LARUE et présentée par Madame Suzanne AL MOUSSAOUI en qualité de Chargée Ressources Humaines, pour l'intervention de 6 salariés de l'entreprise sur le site de construction de la Ligne Charles de Gaulle Express Zone E sur la commune de SEVRAN ;

VU l'accord d'entreprise sur le travail du dimanche en date du 21 décembre 2017 ;

VU l'avis favorable du CSE du 13 juin 2025 ;

VU le formulaire de demande daté du 21 juillet 2025 qui précise que le repos sera donné par roulement à tout ou partie des salariés concernés ;

VU les 6 attestations de volontariat des salariés de CHANTIERS MODERNES CONSTRUCTION mobilisés prévues par l'article L. 3132-25-4 du Code du travail ;

VU la saisine pour avis des autorités et organismes prévus par l'article L. 3132-21 du Code du travail ;

VU les avis favorables du MEDEF et de la CFE-CGC de la Seine-Saint-Denis ;

VU l'avis de l'inspecteur du travail de l'UC Grands Chantiers compétent ;

CONSIDERANT que la société CHANTIERS MODERNES CONSTRUCTION a pour mission la réalisation d'écrans acoustiques en milieu ferroviaire ;

CONSIDERANT la note technique fournie le 8 juillet 2025 ;

CONSIDERANT que ces travaux réalisés sur le réseau ferroviaire en bordure des voies présentent des contraintes spéciales liées à la nécessité d'intervenir sous interruption totale de circulation de la voie ferroviaire pour des

Tél. : 01.70.96.13.54
Mèl : drieets-idf.ucrgc@drieets.gouv.fr
DRIEETS d'Île-de-France
21, rue Madeleine Vionnet 93300 AUBERVILLIERS
<https://idf.drieets.gouv.fr>

raisons de sécurité ; que la SNCF a accordé une Interruption Temporaire de Circulation (ITC) sur la période couvrant la demande sollicitée ;

CONSIDERANT que l'intervention le dimanche sous ITC est le seul moyen de réaliser l'ouvrage dans les conditions de sécurité imposées et permet de contribuer au fonctionnement normal du chantier entrepris ;

ARRETE

Article 1^{er} :

Sous réserve de l'application de l'article L. 3132-1 du Code du travail, la société CHANTIERS MODERNES CONSTRUCTION est autorisée à déroger à l'obligation de repos dominical pour la réalisation d'écrans acoustiques sous ITC sur le chantier CHARLES DE GAULLE EXPRESS Zone E .

- 6 salariés de CHANTIERS MODERNES CONSTRUCTION, le dimanche 31 août 2025
- 6 salariés de CHANTIERS MODERNES CONSTRUCTION, le dimanche 7 septembre 2025
- 6 salariés de CHANTIERS MODERNES CONSTRUCTION, le dimanche 14 septembre 2025
- 6 salariés de CHANTIERS MODERNES CONSTRUCTION, le dimanche 21 septembre 2025
- 6 salariés de CHANTIERS MODERNES CONSTRUCTION, le dimanche 28 septembre 2025
- 6 salariés de CHANTIERS MODERNES CONSTRUCTION, le dimanche 12 octobre 2025
- 6 salariés de CHANTIERS MODERNES CONSTRUCTION, le dimanche 30 novembre 2025
- 6 salariés de CHANTIERS MODERNES CONSTRUCTION, le dimanche 15 février 2026
- 6 salariés de CHANTIERS MODERNES CONSTRUCTION, le dimanche 22 mars 2026
- 6 salariés de CHANTIERS MODERNES CONSTRUCTION, le dimanche 26 avril 2026
- 6 salariés de CHANTIERS MODERNES CONSTRUCTION, le dimanche 3 mai 2026
- 6 salariés de CHANTIERS MODERNES CONSTRUCTION, le dimanche 10 mai 2026

Article 2 :

Le personnel employé bénéficiera au minimum des contreparties prévues dans l'accord d'entreprise et des garanties prévues à l'article L. 3132-25-4 du Code du travail.

Article 3 :

Le Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France, est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont notification est faite au demandeur et est publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Région.

Fait à Aubervilliers, le 23 août 2025

P/ Le Préfet, par subdélégation,
P/ Le Directeur régional et interdépartemental de
l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités
d'Île-de-France

La Directrice adjointe au Responsable du Pôle
Politiques du Travail

SIGNÉ

Dominique MICHEL

Voies et délais de recours : Cet arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ; Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Direction régionale et interdépartementale de
l'économie, de l'emploi, du travail et des
solidarités d'Île-de-France

IDF-2025-08-23-00001

Arrêté n°2025-166 du 23 août 2025
portant sur la demande de dérogation à
l'obligation de repos dominical
présentée par la société chantiers modernes
construction,
pour son intervention sur le site de construction
de la ligne CDG EXPRESS - Zone F
77290 MITRY-MORY

Arrêté n°2025-166 du 23 août 2025

**PORTANT SUR LA DEMANDE DE DEROGATION A L'OBLIGATION DE REPOS DOMINICAL
PRESENTEE PAR LA SOCIETE CHANTIERS MODERNES CONSTRUCTION,
POUR SON INTERVENTION SUR LE SITE DE CONSTRUCTION DE LA LIGNE CDG EXPRESS - Zone F
77290 MITRY-MORY**

LE PREFET DE SEINE ET MARNE

VU le Code du travail et notamment les articles L. 3132-20, L. 3132-25-3 et R. 3132-16 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 25/DCSE/1 du 2 avril 2025 portant délégation de signature du Préfet de la Seine-et-Marne au Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France par intérim et la décision n° 2025-079 du 16 avril 2025 portant subdélégation de signature du Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France par intérim en matière de repos dominical ;

VU la demande complète de dérogation à la règle du repos dominical formulée le 8 juillet 2025 par Monsieur Jean-Pascal DUSART, Directeur des Ressources Humaines de la société CHANTIERS MODERNES CONSTRUCTION, sise ZAC du Petit Leroy, 3 rue Ernest Flammarion – 94550 CHEVILLY-LARUE et présentée par Madame Suzanne AL MOUSSAOUI en qualité de Chargée Ressources Humaines, pour l'intervention de 6 salariés de l'entreprise sur le site de construction de la Ligne Charles de Gaulle Express Zone F sur la commune de MITRY-MORY ;

VU l'accord d'entreprise sur le travail du dimanche en date du 21 décembre 2017 ;

VU l'avis favorable du CSE du 13 juin 2025 ;

VU le formulaire de demande daté du 21 juillet 2025 qui précise que le repos sera donné par roulement à tout ou partie des salariés concernés ;

VU les 6 attestations de volontariat des salariés de CHANTIERS MODERNES CONSTRUCTION mobilisés prévues par l'article L. 3132-25-4 du Code du travail ;

VU la saisine pour avis des autorités et organismes prévus par l'article L. 3132-21 du Code du travail ;

VU l'avis favorable du MEDEF de Seine-et-Marne ;

VU l'avis de l'inspecteur du travail de l'UC Grands Chantiers compétent ;

CONSIDERANT que la société CHANTIERS MODERNES CONSTRUCTION a pour mission la réalisation d'écrans acoustiques en milieu ferroviaire ;

CONSIDERANT la note technique fournie le 8 juillet 2025 ;

CONSIDERANT que ces travaux réalisés sur le réseau ferroviaire en bordure des voies présentent des contraintes

spéciales liées à la nécessité d'intervenir sous interruption totale de circulation de la voie ferroviaire pour des raisons de sécurité ; que la SNCF a accordé une Interruption Temporaire de Circulation (ITC) sur la période couvrant la demande sollicitée ;

CONSIDERANT que l'intervention le dimanche sous ITC est le seul moyen de réaliser l'ouvrage dans les conditions de sécurité imposées et permet de contribuer au fonctionnement normal du chantier entrepris ;

ARRETE

Article 1^{er} :

Sous réserve de l'application de l'article L. 3132-1 du Code du travail, la société CHANTIERS MODERNES CONSTRUCTION est autorisée à déroger à l'obligation de repos dominical pour la réalisation d'écrans acoustiques sous ITC sur le chantier CHARLES DE GAULLE EXPRESS Zone E .

- 6 salariés de CHANTIERS MODERNES CONSTRUCTION, le dimanche 31 août 2025
- 6 salariés de CHANTIERS MODERNES CONSTRUCTION, le dimanche 7 septembre 2025
- 6 salariés de CHANTIERS MODERNES CONSTRUCTION, le dimanche 14 septembre 2025
- 6 salariés de CHANTIERS MODERNES CONSTRUCTION, le dimanche 21 septembre 2025
- 6 salariés de CHANTIERS MODERNES CONSTRUCTION, le dimanche 28 septembre 2025
- 6 salariés de CHANTIERS MODERNES CONSTRUCTION, le dimanche 12 octobre 2025
- 6 salariés de CHANTIERS MODERNES CONSTRUCTION, le dimanche 30 novembre 2025
- 6 salariés de CHANTIERS MODERNES CONSTRUCTION, le dimanche 15 février 2026
- 6 salariés de CHANTIERS MODERNES CONSTRUCTION, le dimanche 22 mars 2026
- 6 salariés de CHANTIERS MODERNES CONSTRUCTION, le dimanche 26 avril 2026
- 6 salariés de CHANTIERS MODERNES CONSTRUCTION, le dimanche 3 mai 2026
- 6 salariés de CHANTIERS MODERNES CONSTRUCTION, le dimanche 10 mai 2026

Article 2 :

Le personnel employé bénéficiera au minimum des contreparties prévues dans l'accord d'entreprise et des garanties prévues à l'article L. 3132-25-4 du Code du travail.

Article 3 :

Le Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France, est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont notification est faite au demandeur et est publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Région.

Fait à Aubervilliers, le 23 août 2025

P/ Le Préfet, par subdélégation,
P/ Le Directeur régional et interdépartemental de
l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités
d'Île-de-France

La Directrice adjointe au Responsable du Pôle
Politiques du Travail

SIGNÉ

Dominique MICHEL

Voies et délais de recours : Cet arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ; Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Préfecture de la Région d'Ile de France,
Préfecture de Paris -Secrétariat général aux
moyens mutualisés

IDF-2025-08-27-00028

Arrêté du 27 août 2025
modifiant l'arrêté préfectoral
IDF-2025-08-08-00004 du 08 août 2025
modifiant l'arrêté préfectoral
IDF-2023-07-28-00004 du 28 juillet 2023 portant
composition de la commission locale d'action
sociale de la préfecture de la région
d'Ile-de-France, préfecture de Paris

**Arrêté du 08 août 2025
modifiant l'arrêté préfectoral IDF-2023-07-28-00004 du 28 juillet 2023 portant
composition de la commission locale d'action sociale de la préfecture de la région
d'Île-de-France, préfecture de Paris**

Le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris
Commandeur de la légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du mérite

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 9, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant statut général de la fonction publique de l'État ;
Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
Vu le décret n° 2006-21 du 6 janvier 2006 modifié relatif à l'action sociale au bénéfice des personnels de l'État ;
Vu le décret 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;
Vu le décret n° 2013-728 du 12 août 2013 modifié portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'intérieur et du ministère des outre-mer ;
Vu le décret n° 2022-987 du 4 juillet 2022 portant création du comité social d'administration du personnel civil de la gendarmerie nationale ;
Vu l'arrêté du 31 décembre 2007 relatif aux correspondants de l'action sociale du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales ;
Vu l'arrêté du 3 juin 2022 instituant des comités sociaux d'administration au sein des ministères de l'intérieur et des outre-mer ;
Vu l'arrêté du 5 septembre 2022 relatif à la commission nationale d'action sociale du ministère de l'Intérieur ;
Vu l'arrêté du 17 octobre 2022 relatif aux commissions locales d'action sociale et au réseau local d'action sociale du ministère de l'Intérieur et des outre-mer ;
Vu l'avis émis par la commission nationale d'action sociale lors de sa séance plénière du 22 juin 2022 ;
Vu l'arrêté préfectoral du 27 juin 2023 portant création et répartition des sièges à la commission locale d'action sociale de la Préfecture de région d'Île-de-France, Préfecture de Paris ;
Vu la circulaire du 13 novembre 2009 du ministère de l'Intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales relative au budget déconcentré d'initiative locale ;
Vu l'arrêté préfectoral IDF-2023-07-28-00004 du 28 juillet 2023 portant composition de la commission locale d'action sociale de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris ;
Vu la demande de modification formulée par le syndicat FSMI FO en date du 07 juillet 2025 pour la désignation de leurs représentants à la commission locale d'action sociale de la Préfecture de région d'Île-de-France, Préfecture de Paris ;

Sur proposition du préfet, secrétaire général aux moyens mutualisés,

Arrête :

Article 1 :

Les termes de l'article 2 de l'arrêté préfectoral du 28 juillet 2023 susvisé concernant la désignation des membres titulaires et des membres suppléants au titre du syndicat FSMI FO sont modifiés comme suit :

1°) au titre des membres titulaires :

- en remplacement de M. Thierry DUCLOS : « - Monsieur Jean-Claude PUCCIARELLI (PRIF) »
- en remplacement de Mme Christina PEREIRA : « - Monsieur Francis CINQ VAL (Gendarmerie Nationale) »

2°) au titre des membres suppléants :

- en remplacement de M. Jean-Claude PUCCIARELLI : « - Madame Sandrine DEVEUVE (PRIF) »

Article 2 :

La liste des représentants du personnel siégeant à la commission locale d'action sociale de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, telle que résultant des modifications apportées par le présent arrêté, et des dispositions de l'arrêté préfectoral IDF-2023-07-28-00004 du 28 juillet 2023 portant composition de la commission locale d'action sociale de la préfecture de région d'Île-de-France figure en annexe du présent arrêté pour information.

Article 3 :

Le préfet, secrétaire général aux moyens mutualisés, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Paris, le 08 août 2025

Pour le préfet de la région d'Île-de-France,
Préfet de Paris et par délégation

Le préfet,
Secrétaire général aux moyens mutualisés
de la préfecture de la région d'Île-de-France,
Préfecture de Paris

Signé

Stéphane BRUNOT

Annexe de l'arrêté modifiant l'arrêté préfectoral n° IDF-2023-07-28-00004 du 28 juillet 2023 portant composition de la commission locale d'action sociale de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris

Liste des représentants du personnel siégeant à la commission locale d'action sociale de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, telle que résultant des modifications apportées par le présent arrêté

En qualité de membres titulaires :

Au titre du Syndicat SAPACMI-UATS-UNSA :

- Monsieur François FIEMS (PRIF)
- Madame Dalila MANSOURI (PRIF)
- Monsieur Adel ZIDI (PRIF)
- Madame Khadija GAMRAOUI (PRIF)
- Madame Rahima GHENAIM (PRIF)
- Madame Nora ATTAABI (PRIF)

Au titre du syndicat CFDT :

- Madame Frédérique RENAULT (PRIF)
- Madame Cécile CHOPIN (Gendarmerie Nationale)
- Monsieur Charles DJAMEN (Juridictions Administratives)
- Madame Djamila FOURDACHON (PRIF)
- Madame Corinne THIZON (Gendarmerie Nationale)

Au titre du syndicat FSMI FO :

- Madame Laurence GALMICHE (PRIF)
- Monsieur Jean-Claude PUCCIARELLI (PRIF)
- Madame Samia SEHILI (Gendarmerie Nationale)
- Monsieur Francis CINQ VAL (Gendarmerie Nationale)

En qualité de membres suppléants :

Au titre du SAPACMI-UATS-UNSA :

- Madame Nadia TALCONE (PRIF)
- Monsieur M. Serge NDOUMBE TANGA (PRIF)
- Monsieur Frédéric DESELVA (PRIF)
- Madame Aline ADONAI (PRIF)
- Madame Gina ZOZOR (PRIF)
- Madame Jacqueline CHANDRAMOHAN (PRIF)

Au titre de la CFDT :

- Madame Christine Marie ROGER (PRIF)
- Madame Claire SCALZOLARO (PRIF)
- Madame Corinne LEBRE (PRIF)
- Mme Anne DETOURBET (PRIF)



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Au titre de FSMI FO :

- Madame Sabrina BOCCOLI (PRIF)
- Madame Maïté GOBBATO (PRIF)
- Monsieur Mokhtar BELAHCENE (PRIF)
- Madame Sandrine DEVEUVE (PRIF).

Rectorat de l'académie de Paris

IDF-2025-07-21-00015

Arrêté du 21 juillet 2025 modifiant l'arrêté du 03 janvier 2023 modifié portant désignation des membres du comité social d'administration académique et des membres de la formation spécialisée du comité social d'administration académique de l'académie de Paris



ACADÉMIE DE PARIS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Arrêté du 21 juillet 2025
modifiant l'arrêté du 03 janvier 2023
portant désignation des membres du comité social d'administration académique
et des membres de la formation spécialisée du comité social d'administration académique
de l'académie de Paris**

**LA RECTRICE DE LA REGION ACADEMIQUE
ILE-DE FRANCE
RECTRICE DE L'ACADEMIE DE PARIS
CHANCELIERE DES UNIVERSITÉS
DE PARIS ET D'ÎLE-DE-FRANCE**

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 28 avril 2022 portant création de comités sociaux d'administration ministériels, de l'administration centrale, des services déconcentrés et des établissements publics des ministères chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, des sports, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

Vu le procès-verbal de dépouillement du scrutin relatif au comité social d'administration académique et de répartition des sièges lors des élections professionnelles du 8 décembre 2022 ;

Vu l'arrêté du 3 janvier 2023 portant désignation des membres du comité social d'administration académique et des membres de la formation spécialisée du comité social d'administration académique de l'académie de Paris ;

Vus ensemble les arrêtés modificatifs des 30 mars 2023, 11 décembre 2023, 22 décembre 2023, 05 juin 2024 et 15 juin 2025 de l'arrêté du 03 janvier 2023 susvisé ;

Vu le courrier du 24 juin 2025 relatif à la modification apportée dans la désignation des représentants du personnel de l'organisation « SGEN-CFDT » dans le comité social d'administration et dans la formation spécialisée du comité social d'administration de l'académie de Paris.

ARRETE :

Article 1^{er} :

L'article 2 – 3. du chapitre I de l'arrêté du 03 janvier 2023 susvisé est modifié comme suit en ce qui concerne la désignation des membres représentants de l'organisation « **SGEN-CFDT** » du comité social d'administration académique de l'académie de Paris, à compter du 1^{er} septembre 2025 :

a) Représentant titulaire :

Monsieur Olivier DANIEL (*en remplacement de Mme Catherine PROCEDES, démissionnaire*)

b) Représentant suppléant :

Madame Sandra DUPONT (*en remplacement de Monsieur Olivier DANIEL*).



ACADÉMIE DE PARIS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Article 2 :

L'article 4 – 6. du chapitre II de l'arrêté du 03 janvier 2023 susvisé est modifié comme suit en ce qui concerne la désignation des membres représentants de l'organisation « **SGEN-CFDT** » dans la formation spécialisée du comité social d'administration académique de l'académie de Paris, à compter du 1^{er} septembre 2025 :

a) Représentant titulaire :

Madame Sandra DUPONT (*en remplacement de Mme Catherine PROCEDES, démissionnaire*)

b) Représentant suppléant :

Madame Laurence LAGNEAU (*en remplacement de Mme Sandra DUPONT*).

Article 3 :

Le reste de l'arrêté du 03 janvier 2023 modifié précité est inchangé.

Article 4 :

La secrétaire générale de l'académie de Paris est chargée de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 21 juillet 2025

**LA RECTRICE DE LA REGION ACADEMIQUE
ILE-DE FRANCE
RECTRICE DE L'ACADEMIE DE PARIS
CHANCELIERE DES UNIVERSITÉS
DE PARIS ET D'ILE-DE-FRANCE**

signé

Julie BENETTI